

vue canadien, c'était certainement une bonne chose, pourvu que nous puissions avoir des navires se rendant à ce port. Ceux que nous avions équipés se rendaient à Glasgow, à Cardiff et à Liverpool; aucun n'allait à Londres. C'est à la fin de l'été de 1933 que je consentis à payer pour l'installation des stalles sur deux navires, et même sur trois navires, si la Richelieu Corporation pouvait les trouver. Ces gens installèrent les stalles.

On nous a dit que ces navires ne convenaient pas au transport des bestiaux. C'est la première fois que j'entends formuler cette plainte. Aucun de ces navires n'a été équipé sans avoir été inspecté par les experts du ministère de la Marine qui ont vu à ce que l'équipement fût conforme aux règlements du British Board of Trade. Je puis ajouter que ces règlements sont très sévères; je les ai même parfois trouvés exagérés. Il faut tout de même nous conformer à ces règlements; sans cela, on ne permettrait pas le débarquement des bestiaux dans les ports de Grande-Bretagne. Nous recevons toujours l'avis des représentants du ministère de la Marine sur ce point et ils voient à ce que les navires soient convenablement aménagés, conformément aux règlements du Board of Trade d'Angleterre. Dans ce cas, nous avons agi exactement de la même manière que nous l'avions déjà fait pour quinze ou seize autres navires. Nous avons défrayé le coût de l'installation des stalles servant au transport du bétail des ports canadiens à ceux de la Grande-Bretagne. Dans un cas, les frais ont été de \$600 et dans l'autre de \$400.

Je ferai remarquer au comité que nous n'avons jamais accepté la moindre responsabilité et que personne ne nous a demandé d'en accepter, pour l'expédition du bétail. Nous n'avons qu'aidé à faciliter le mouvement des exportations de bétail canadien en Angleterre. Nous avons reçu une lettre de l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott) et nous lui avons répondu. Je n'ai pas cette lettre à la main pour le moment, mais quelqu'un en a lu une partie cet après-midi. Il semblait formuler une plainte dans cette communication et je vais donner lecture d'une partie de ma réponse:

Une plainte de cette nature est des plus regrettable, car nous désirons faire le possible pour faciliter l'exportation du bétail canadien en Angleterre et pour réduire au minimum le coût de la manutention, du transport et des frais divers, afin d'assurer les meilleurs prix aux cultivateurs.

L'honorable député a peut-être cette lettre et il pourra voir que la plainte en question portait sur les frais de transport. Nous nous étions proposé de les réduire. Avant que nous ayons commencé à aménager les navires, le

[L'hon. M. Stevens.]

prix du transport était de \$20. En 1931, nous avons obtenu une réduction à \$15 et, en 1933, le prix fut réduit à \$12, sauf pour quelques expéditions faites au cours de l'automne. Toutes les compagnies de navigation qui ont conclu des contrats avec nous pour l'aménagement des stalles en ont observé les conditions et n'ont demandé que \$12 par tête. A la fin de l'automne dernier, certaines de ces compagnies ont porté leur prix à \$15. Je continue la lecture de ma lettre:

Après avoir lu attentivement votre lettre et le document qui l'accompagne, je dois vous dire que le ministère peut difficilement s'ingérer dans les méthodes commerciales des particuliers et vous comprendrez notre attitude sur ce point. Si les exportateurs canadiens ne sont pas satisfaits de leurs relations avec cette compagnie, je leur conseille de s'adresser à l'une des maisons suivantes:

Donald Munro & Son, Reg'd., Edifice du Board of Trade, Montréal.

Alex. Muir, 902, Boulevard Burnside, Montréal.

D. A. Campbell, Edifice du Board of Trade, Montréal.

Je vous mentionne les noms de ces autres agents parce que je sais personnellement que chacun d'eux fait des expéditions considérables de bétail régulièrement et ont donné satisfaction aux intéressés.

Nous nous sommes bornés à donner les noms de maisons auxquelles on peut s'adresser pour l'expédition du bétail. Je ne crois pas qu'il soit utile de prolonger la discussion. Je l'ai déjà dit, notre responsabilité s'est limitée à l'aménagement des navires. Nous n'en avons accepté aucune au sujet de l'expédition du bétail et nous n'en savons rien.

Encore un mot. L'honorable député a terminé ses remarques en demandant un dédommagement pour les cultivateurs qui ont eu à souffrir. Nous avons cherché un moyen de leur venir en aide. Nous n'avons découvert aucune raison qui justifierait le Gouvernement de leur payer un dédommagement. Le premier ministre, le ministère de la Justice et mon propre ministère sont prêts à les aider à intenter des poursuites ou à prendre des mesures de ce genre, s'ils le désirent. Le ministère de la Justice a envoyé un représentant à Montréal pour se consulter avec ceux des cultivateurs, au point de vue légal. Je puis dire à l'honorable député de Middlesex-Ouest que si le Gouvernement du Canada peut être utile pour appliquer la justice à ceux qui se sont rendus coupables d'actions justiciables des tribunaux, nous serons heureux de rendre ce service à tous ceux qui veulent procéder de cette manière. Je regrette de ne trouver aucune raison pour laquelle le Gouvernement devrait être tenu responsable des pertes subies. Je termine mes remarques en répétant ce que je disais il y a un instant: notre participation s'est limitée entièrement à l'aide que nous avons don-